

DEMANDE INITIALE ET DE RENOUVELLEMENT DE CARTE DE COMMERÇANT AMBULANT

Formulaire

- Formulaire de déclaration préalable d'une activité ambulante (cerfa n°14022*02).

Coût

- 1 chèque de 30 euros à l'ordre de la CCI de la Creuse.

Pièces justificatives

DANS TOUS LES CAS

- 1 copie recto-verso de la carte nationale d'identité ou du passeport, en cours de validité.

POUR UNE PERSONNE PHYSIQUE IMMATRICULÉE AU RCS

(y compris un micro-entrepreneur)

- 1 extrait K-bis de moins de 3 mois ORIGINAL.
- 1 photographie d'identité récente et en couleur, au format 35/45.
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'entrepreneur (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si l'entrepreneur est hébergé, 1 attestation originale d'hébergement et 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.
- Pour les personnes sans domicile stable, une attestation de domiciliation délivrée par un CCAS, CIAS ou organisme de domiciliation sociale agréé en cours de validité.

POUR UNE SOCIÉTÉ

- 1 extrait K-bis de moins de 3 mois ORIGINAL.
- 1 photographie d'identité récente et en couleur du ou des dirigeant(s), au format 35/45.
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de l'entrepreneur (facture EDF, quittance de loyer, taxe foncière ou d'habitation...) ou, si l'entrepreneur est hébergé, 1 attestation originale d'hébergement et 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux nom et prénom de la personne qui héberge.

POUR UNE ASSOCIATION

(uniquement après constitution de l'association)

- 1 copie de l'avis délivré par l'INSEE.
- 1 copie du certificat d'inscription délivré par la préfecture ou 1 attestation fiscale.
- 1 copie des statuts de l'association mentionnant l'activité commerciale.
- 1 photographie d'identité récente et en couleur du président de l'association, au format 35/45.